

À une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 25 avril 2023, à 14h00, 252, Boulv. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

| | |
|------------------------|--|
| Frank Pappas | maire d'Estérel |
| Tim Watchorn | maire de Morin-Heights |
| Claude Charbonneau | maire de Saint-Adolphe-d'Howard |
| Michèle Lalonde | mairesse de Sainte-Adèle |
| Catherine Hamé Mulcair | mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs |
| Gilles Boucher | maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson |
| Jacques Gariépy | maire de Saint-Sauveur |
| Danielle Desjardins | mairesse de Wentworth-Nord |

Étaient absents:

| | |
|--------------|--------------------------------|
| Corina Lupu | mairesse de Lac-des-Seize-Îles |
| Martin Nadon | maire de Piedmont |

Assistaient également à l'assemblée le directeur général, monsieur Philippe Leclerc, la directrice du service du greffe, maîtresse Mélissa Bergeron-Champagne ainsi que le coordonnateur aux communications, monsieur Martin Bujold.

OUVERTURE

M. André Genest, préfet, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. André Genest, préfet, constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

CM 109-04-23

CORRIDOR AÉROBIQUE SECTEUR WENTWORTH-NORD - ORIENTATION POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU QUE le 31 octobre 1996, la MRC a signé un bail de location notarié de 60 ans avec le gouvernement du Québec aux fins d'aménagement d'une piste multifonctionnelle nommée le « Corridor aérobique » ;

ATTENDU QUE la MRC exploite le parc du Corridor aérobique pour des fins récréotouristiques tel que le stipule le bail ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a fermé le parc du Corridor aérobique, section Wentworth-Nord, pour la période hivernale lors de sa séance du 11 octobre dernier (résolution n° CM 310-10-22) ;

ATTENDU QUE la MRC opère le parc du Corridor aérobique durant la période estivale ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire ouvrir le parc du Corridor aérobique pour la période estivale 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Desjardins, mairesse de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OPÉRER le parc du Corridor aérobique, section Wentworth-Nord, pour la période estivale 2023 ;

D'OUVRIRE le parc du Corridor aérobique lorsque les conditions du sol le permettront, soit entre le 5 mai et le 29 mai 2023 ;

D'AUTORISER le personnel de la MRC s'occupant des parcs à déterminer la date exacte de l'ouverture en conformité avec les conditions du sol.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le conseil veut reprendre l'opération du parc du Corridor aérobique pour la saison estivale 2023 à Wentworth-Nord ;

ATTENDU QUE la décision d'autoriser ou non la circulation automobile pour une période autre que momentanée relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable, propriétaire de l'assise du parc ;

ATTENDU QUE la MRC ne connaît pas actuellement la position du ministère des Transports et de la Mobilité durable quant à l'autorisation ou non de la circulation automobile durant l'été 2023, mais qu'elle doit se positionner sur les enjeux liés à l'exploitation récréotouristique du parc durant cette même période ;

ATTENDU QUE, s'il y a de la circulation véhiculaire pour la période estivale, il doit y avoir des mesures de mitigation dans la section Wentworth-Nord (Chemin-de-fer) afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE plusieurs mesures de mitigation peuvent être envisagées, tel que :

- Implantation de signalisation diverse (pont fermé à la circulation auto, priorité aux piétons et cyclistes, voie partagée, circulation locale, etc.) ;
- Imposer une limite de vitesse aux véhicules (ex. 10 km/h) ;
- Imposer une limite de poids et/ou largeur des véhicules (aucun véhicule lourd permis) ;
- Installation d'un radar de vitesse ;
- Obtention d'un plan de signalisation signé par un ingénieur ;
- Structure permettant le contrôle de la vitesse et/ou la présence des véhicules (ex. chicanes, feux en alternance, signaleurs, etc.).

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord et la MRC se sont entendues sur des modalités préliminaires en lien avec des mesures de mitigation à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PRÉVOIR QUE des mesures de mitigations soient mises en place si la circulation automobile est autorisée sur le parc du Corridor aérobique, section Wentworth-Nord, alors qu'il y a reprise des activités récréotouristiques

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le conseil désire exploiter le parc du corridor aérobique, section Wentworth-Nord pour la période estivale 2023 ;

ATTENDU QUE la décision d'autoriser ou non la circulation automobile pour une période autre que momentanée relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable, propriétaire de l'assise du parc ;

ATTENDU QUE la MRC ne connaît pas actuellement la position du ministère des Transports et de la Mobilité durable quant à l'autorisation ou non de la circulation automobile durant l'été 2023 sur la section Wentworth-Nord du corridor aérobique mais qu'elle doit se positionner sur les enjeux liés à l'exploitation récréotouristique du parc durant cette même période ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère qu'il est essentiel de mettre en place des mesures de mitigation pour assurer la sécurité des usagers sur ce tronçon du corridor ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est d'avis que les coûts devraient être partagés entre la municipalité de Wentworth-Nord et la MRC ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PAYER les dépenses en lien avec l'affichage des mesures de mitigation et la patrouille de la MRC circulant sur le Corridor aérobique ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02.70110.521 intitulé Dépenses d'exploitation corridor aérobique ;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 112-04-23 LEVÉE DE LA SÉANCE - 14H11

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Philippe Leclerc,
Directeur général